

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2015 :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE : CONTRAT « ARDECHE, TERRE D'EAU » 2015-2017 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE :

Le Conseil Municipal approuve le projet de contrat territorial pour une gestion durable de la ressource en eau à passer avec le Conseil Départemental.

Ce contrat prévoit sur la période 2015-2017, une subvention de 30% soit 4389,00 € sur le projet de pose de vannes dans le cadre de l'étude diagnostic-schéma AEP estimé à 14630.00 € HT.

ASSAINISSEMENT ET RESTAURATION DES COURS D'EAU : CONTRAT « ARDECHE, TERRE D'EAU » 2015-2017 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE :

Le Conseil Municipal approuve le projet de contrat territorial pour l'assainissement et la restauration des cours d'eau à passer avec le Conseil Départemental.

Ce contrat prévoit pour la période 2015-2017, une subvention de 25% soit 40925,00 € sur le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement (1<sup>ère</sup> partie) estimé à 161180.00 € HT.

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 02 DU BUDGET PRINCIPAL 2015 :

Elle s'équilibre à 136.84 € en section de fonctionnement et à 350.00 € en section d'investissement.

4) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal vote les subventions aux associations

*Une commission sera créée lors d'une prochaine réunion afin de préparer et proposer des critères d'attribution pour l'année prochaine.*

TITRE DE L'ASSOCIATION	SIEGE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2015
ACCA DE PRADES	PRADES	282
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LALEVADE D'ARDECHE	LALEVADE D'ARDECHE	234
AMICALE LAIQUE DE PRADES	PRADES	600
ANCIENS COMBATTANTS LALEVADE D'ARDECHE-PRADES	LALEVADE D'ARDECHE	100
ANIMATIONS PRADOISES	PRADES	730
ARCHERS DE JAUJAC	JAUJAC	50
CENTRE DES RESTAURANTS DU CŒUR	AUBENAS	93
CLUB DE L'AMITIE PRADOIS	PRADES	570
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	PONT DE LABEAUME	140
DEAMBULL	PRADES	560

ENTENTE SAINT-ETIENNE AUBENAS HAND-BAL	AUBENAS	100
CONJOINTS SURVIVANTS ARDECHE	PRIVAS	120
COUP DE POUCE	LALEVADE D'ARDECHE	100
FOYER DES JEUNES	PRADES	150
GYMNASTIQUE POUR DETENTE ET SOUPLESSE	PRADES	500
IME AMITIE LALEVADE	LALEVADE D'ARDECHE	150
JEUNESSE SPORTIVE DES HAUTES CEVENNES	PONT DE LABEAUME	217
KARATE CLUB PRADOIS	PRADES	200
LES AMIS DU CALVAIRE DE PRADES	LALEVADE D'ARDECHE	150
LOISIRS ET CULTURE LALEVADE/PRADES	LALEVADE D'ARDECHE	250
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE (ANNUELLE, ACTIVITES, FIN D'ANNEE)	PRADES	902
PAS A PAS	PRADES	200
PREVENTION ROUTIERE PRIVAS PISTE SECURITE ROUTIERE	PRIVAS	153
SECOURS CATHOLIQUE	LALEVADE D'ARDECHE	96
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX LAVILLEDIEU	LAVILLEDIEU	1194
SYNDICAT DE LA BEALIERE DE FABRIAS	LALEVADE D'ARDECHE	63
SYNDICAT DE LA BEALIERE DES PRADES	LALEVADE D'ARDECHE	63
TENNIS CLUB LEVADOIS	LALEVADE D'ARDECHE	105
UNION SPORTIVE LALEVADE D'ARDECHE-PRADES	LALEVADE D'ARDECHE	1277
UNRPA LALEVADE D'ARDECHE PRADES	LALEVADE D'ARDECHE	143
HARMONIE VALS AUBENAS	AUBENAS	300
UNRPA LALEVADE D'ARDECHE PRADES	LALEVADE D'ARDECHE	120
TOTAL		9912

#### RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 :

91 enfants ont effectués leur rentrée (27 en très petite section, petite section et moyenne section dans la classe de Mme Elisabeth Pascal, 21 en grande section et cours préparatoire dans la classe de Mme Minicchino, 20 en cours élémentaire 1 et cours élémentaire 2 dans la classe de M. Culioli, 23 en cours moyen 1 et cours moyen 2 dans la classe de M. Coudène).

Concernant les rythmes scolaires, les parents et intervenants avaient été conviés à une réunion concernant les temps d'activités périscolaires 2015/2016.

Diverses activités (jeux, cuisine, 1ers secours, création de décoration, tricot et sportives (badminton, pétanque, divers sports, tennis ) seront organisées les lundis, mardis et jeudis de 15 heures 30 à 16 heures 30.

Certaines activités sont payantes pour la commune environ 30 à 40 € de l'heure.

Les activités sont gratuites pour les familles.

L'état verse à la commune 90.00 € par enfant.

Mme Hennache présente le projet éducatif territorial de la commune (2015-2018) qu'elle a préparé, qui a été signé par M. le Maire, M. le Préfet et Mme l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche.

Ce PEDT a pour objectif de proposer aux élèves dont les familles le souhaitent, des activités diverses venant en complément de leurs enseignements sans s'y substituer et sans alourdir la journée éducative des enfants afin de répondre au mieux aux objectifs de la réforme :

- le respect des rythmes des enfants.
- l'éveil et la découverte.
- la coéducation.

#### TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE :

Augmentation de 1.50% du prix du repas.

Le prix du repas servi à la cantine scolaire est de **3.23 €**

Les tarifs de la garderie périscolaire sont inchangés

- 1 enfant : 1.00 €
- 2 enfants : 1.50 €
- 3 enfants : 2.00 €

#### CONVENTIONS AVEC LES DIVERS INTERVENANTS SUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Afin de bien définir les relations entre la commune et les divers intervenants, des conventions seront signées avec les bénévoles et les associations qui vont intervenir tout au long de l'année scolaire à titre onéreux et à titre gratuit : Déambull (activité jeux), Pas à Pas (Magie), Ouvrez vos papilles (cuisine semaine du goût), Pétanqueur du peschier (Ecole de pétanque), Vivarais Badminton (Badminton), union départementale des sapeurs pompiers (initiation premiers secours). Des bénévoles vont aussi intervenir, (Bande dessinée, autour du livre, ateliers activités manuelles, divers sports, premiers secours).

#### REGLEMENTS DE LA CANTINE SCOLAIRE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Les règlements sont approuvés par le conseil municipal.

#### ACCEPTATION DU LEGS DE MME SEUZARET VEUVE BREYSSE PAULETTE :

Madame Seuzaret veuve Breysse Paulette, décédée le 19 juin 2015, consent à la commune de Prades le legs particulier de sa maison de Jaujac quartier « rochemure » à charge pour la commune d'entretenir la tombe familiale au cimetière de Prades.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le legs particulier consenti à la commune de Prades à charge de la commune de Prades d'entretenir la tombe de la famille Breysse-seuzaret cimetière de Prades.

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour mettre en vente ce bien

#### TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE SECURISATION D' ABRI-BUS 2016 :

Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'alimentation en eau potable, réhabilitation assainissement et sécurisation des abri-bus entre « fabrias » et « les plôts hauts » en 2016.

#### NUMEROTATION DES RUES :

Suite à la décision de lancer la numérotation des habitations sur la commune de Prades.

L'offre de l'entreprise TTI ROCHETAILLÉE EMAIL a été retenue pour la fourniture des plaques pour un montant de 8449.00 € HT et l'offre de l'entreprise SIRAP pour la réalisation des plans papier et numériques pour un montant de 2275.00 € HT.

A l'issue de ce travail il restera la pose des plaques à réaliser (nom des rues et N° des habitations).

#### SECRETARIAT DE MAIRIE :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le secrétaire de mairie est mis à disposition 08 heures hebdomadaires auprès de la communauté de communes et qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre il ira à mi-temps à la communauté de communes.

Ensuite à partir de 2016 le poste serait créé à temps complet à la communauté de communes.

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2015 :

##### DELIBERATION MODIFICATIVE N° 01 DU BUDGET SERVICE DES EAUX 2015 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération modificative N° 01 du budget service des eaux 2015 qui a pour but principalement de régulariser des écritures relatives aux amortissements.

##### AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DEAMBULL (LUDOTHEQUE ITINERANTE) POUR L'ANNEE 2015-2016.

L'association Déambull intervient depuis 2009 pour une animation autour du jeu

Les objectifs de cette action sont d'offrir à tous un accès au monde culturel, notamment grâce à un outil itinérant, de favoriser le partage, le lien social et les solidarités entre les habitants et les partenaires locaux.

Un avenant sera signé pour l'année 2015/2016, la participation financière de la commune s'élève à 560.00 € pour quatre animations dans l'année.

##### REALISATION DE TRAVAUX QUARTIER « LES PLOTS HAUTS » ET « FABRIAS » ROUTE DEPARTEMENTALE N° 19 : RENFORCEMENT DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE, REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET SECURISATION DE DEUX ARRETS BUS – ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE :

La mission de maîtrise d'œuvre est attribuée au bureau d'études Géo-Siapp à Aubenas pour un montant de 39000.00 € HT (forfait provisoire de rémunération soit 6.5% du coût prévisionnel provisoire des travaux 600000.00 € HT).

##### FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE BE D'UN AGENT COMMUNAL :

La formation au permis BE (650.00 E) sera prise en charge pour un agent technique de la commune en emploi d'avenir.

##### SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCE PARKINSON ANTENNE AUBENAS :

Une subvention de 100.00 € est votée à l'association France Parkinson antenne d'Aubenas interlocuteur de proximité pour les malades atteints de la maladie de Parkinson.

##### REGIME INDEMNITAIRE :

Le régime indemnitaire est complété pour les grades d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

##### INTEMPERIES AUTOMNE 2014 – INONDATIONS DU 03 AU 05 NOVEMBRE 2014 :

La préfecture a attribué à la commune une subvention de 1876.00 € (20%) et le conseil départemental une subvention de 5628.00 € (60%) pour la réparation de ces dégâts.

##### TRAITEMENT ET CLASSEMENT DES ARCHIVES :

L'archiviste affecté par le centre de gestion interviendra à compter du 16 janvier 2016

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015 :

## VENTE MAISON D'HABITATION SUITE A ACCEPTATION DU LEGS DE MME SEUZARET VEUVE BREYSSE PAULETTE :

La vente est décidée pour un montant de 157000.00 €

## DELIBERATIONS MODIFICATIVES DU BUDGET :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération modificative N° 03 du budget principal 2015 ainsi que la délibération modificative N° 02 du budget assainissement 2015.

## REMBOURSEMENTS DES BUDGETS SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2015 :

Certaines charges sont supportées par le budget principal de la commune de Prades (personnel, assurances, frais de véhicules) mais concernent en fait les budgets service des eaux et assainissement.

Le conseil municipal définit la nature des charges assurées par le budget principal 2015 pour le budget service des eaux, le budget assainissement afin d'assurer la transparence des coûts.

## INDEMNITE DE CONSEIL 2015 A LA COMPTABLE DU TRESOR :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil et de confection de budget à la comptable du trésor soit 490.97 € brut pour l'année 2015.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2016 POUR TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Une subvention est sollicitée auprès de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération de renforcement de la desserte en eau potable entre les quartiers « les plôts hauts » et « fabrias » sur la route départementale N° 19.

Ce réseau d'eau date des années 1950 et vu le trafic routier et le sous-sol pierreux, des fuites d'eau sont assez fréquentes.

Le conseil départemental doit refaire en 2016 la couche de roulement de cette portion de route départementale très dégradée.

Cette opération est estimée à 315000.00 € H.T.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2016 POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Une subvention est également sollicitée auprès de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement entre les quartiers « les plôts hauts » et « fabrias » sur la route départementale N° 19 et ruisseau de combe salyandre. Ce réseau d'assainissement a été réalisé en fibro-ciment au début des années 1990 et vu la fragilité de ce matériau, le trafic routier et la qualité du sous-sol pierreux, l'étanchéité n'est plus assurée, des eaux parasites s'infiltrant.

Une inspection caméra et des tests à la fumée ont été réalisés,

la mairie dispose d'un diagnostic précis.

Le conseil départemental doit refaire en 2016 la couche de roulement de cette portion de route départementale très dégradée.

L'opération est estimée à 210000.00 € H.T

## TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

La voirie communale est une compétence optionnelle de la communauté de Communes "Ardèche des Sources et Volcans", l'intérêt communautaire a été défini par délibération du Conseil communautaire.

Une étude diagnostique de la voirie communale a été réalisée, la voirie d'intérêt communautaire doit être classée au tableau communal, cadastrée et revêtue/goudronnée, de plus la compétence s'exercera uniquement sur la bande de roulement (chaussée).

Les voies non classées, non cadastrées et non revêtues, ainsi que les rues, resteront de la compétence de la commune.

Le Conseil communautaire a alloué une enveloppe annuelle pour chacune des années 2016, 2017, 2018 et 2019, permettant de financer les travaux de voirie communautaire.

La participation de la commune doit être au moins équivalente à la participation communautaire. Pour la commune de Prades l'enveloppe annuelle 2016 à 2019 affectée par la communauté de communes s'élève à 14107.52 €, la participation de la commune sera du même montant soit 14107.52 € et prise sur les attributions de compensation de 2016 à 2019.

La Communauté de communes "Ardèche des Sources et Volcans" étudiera une enveloppe spéciale d'environ 100 000 € HT pour répondre à des projets particuliers d'aménagement de village (entrée ou traversée de village, place publique...., ou fonds de solidarité pour dégâts d'orage par exemple), avec attribution d'un fond de concours représentant 50 % de la dépense éligible dans la limite de 25 000 euros par commune. Cette enveloppe est limitée à 4 projets soutenus chaque année.

#### 9) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS » ET PRISE DE COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » :

Le conseil municipal, considérant l'intérêt d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal sur le périmètre de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » décide à la majorité de transférer la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » et approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » et la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par la Communauté de communes.

#### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS » ET PRISE DE COMPETENCE « CONTRIBUTION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (FONCTIONNEMENT) » :

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » et la prise de la compétence « *contribution au service départemental d'incendie et de secours (fonctionnement)* » par la Communauté de communes,

#### PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DE L'ARDECHE :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la publication de la loi NOTRE N° 2015-991 du 07 août 2015, Monsieur le Préfet a réuni la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et a proposé une nouvelle carte de l'intercommunalité applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Notre communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » est impactée par le projet de création d'une communauté d'agglomération qui regrouperait 5 communautés de communes existantes (Pays d'Aubenas-Vals, Berg et Coiron, Vinobre, Ardèche des Sources et Volcans et Val de Ligne). **Cette communauté d'agglomération regrouperait alors 72 communes, un peu plus de 61 000 habitants et serait administrée par un organe délibérant de 99 délégués titulaires.**

Pour notre secteur, les 17 communes auraient uniquement 1 délégué titulaire par commune soit 17 délégués titulaires.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier notifié par Monsieur le Préfet. La commune a deux mois pour émettre un avis sur ce projet de schéma de coopération intercommunale.

La communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » est aussi appelée à donner un avis. Ce dossier a déjà été discuté en bureau communautaire et lors du dernier conseil communautaire jeudi 29 octobre dernier ou **un avis majoritairement contre ce schéma** a été constaté au sein de notre CDC, considérant à la fois le travail de fusion déjà réalisé depuis deux ans sur notre secteur des 17 communes et le délai imparti (1er janvier 2017) pour la mise en place de cette nouvelle communauté d'agglomération.

En outre, le Conseil Communautaire a rappelé que la Communauté de Communes n'est pas simplement un gestionnaire de services, elle doit promouvoir des projets à moyen-long terme comme les investissements prévus sur la voirie communautaire dans la période 2016/2020, la mise en place de la fibre optique pour tous ses habitants (accès au très haut débit pour tous) ou encore l'élaboration et la mise en place d'un PLUi sur son territoire.

Un vote interviendra lors d'un prochain conseil communautaire, pour confirmer l'avis défavorable au projet de carte de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Ensuite Monsieur le Préfet pourra au vu des avis des communes et des communautés de communes, modifier ou pas sa carte. Les élus de la commission départementale de coopération intercommunale pourront ensuite (avant le 31 mars 2016) proposer des amendements sous réserve d'être conforme à la loi NOTRE et de réunir au moins 2/3 des membres de la CDCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant le travail de fusion déjà réalisé depuis plus de 2 ans pour permettre la mise en place de notre nouvelle communauté de communes depuis le 1er janvier 2014,

Considérant le délai imposé au 1er janvier 2017 (soit environ un an) pour mettre en place la nouvelle communauté d'agglomération, délai non réaliste et non adapté à l'enjeu de cette création,

Considérant le programme d'investissement conséquent et ambitieux prévu par notre CDC sur la période 2016-2020 et les nouvelles compétences envisagées,

Se prononce, par **7 voix contre, 2 voix pour** et **5 abstentions** et par conséquent :

**Emet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet de l'Ardèche.**

**Emet un avis défavorable à l'intégration de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans dans le projet de création d'une Communauté d'Agglomération autour d'Aubenas,**

**Demande au Préfet de l'Ardèche de revoir sa carte de SDCI en laissant seul, comme le permet la loi Notre, la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans.**

#### ANCIENNE USINE :

Une offre a été faite pour l'achat du bâtiment avec les terrains.

Le conseil municipal convient qu'il faudra trouver une solution en début d'année.

#### FUSION DES CLUBS DE FOOTBALL UNION SPORTIVE LALEVADE-D'ARDECHE – PRADES ET JEUNESSE SPORTIVE DES HAUTES CEVENNES :

Les clubs de football « Union sportive Lalevade d'Ardèche-Prades » et « Jeunesse sportive des hautes cévennes » envisagent de fusionner.

Un courrier sera adressé au Président du district de Football Drôme-Ardèche afin de soutenir cette initiative qui permettrait de maintenir le football d'animation sur notre territoire et de mutualiser tous les moyens.